

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 9 Avril 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Neuf du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Premier du mois d'Avril, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

M. Raymond DUPONT, Président de la Séance, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et quatre procurations.

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVAUULT Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Étaient absents : Mme DELANNOY Delphine ;

Excusés : Mme CORONADO Danièle a donné procuration à M. DUPONT Raymond ;

Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à M. ROUDIER Pascal ;

M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. LESCOUTE Roger ;

M. PELARREY Laurent a donné procuration à M. SEMPASTOUS Jean-Paul ;

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2025 étant approuvé.

Délibération N° D22/2025

Code 5-7

Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique des Hautes-Pyrénées pour l'adhésion à la prestation retraite

Exposé des motifs :

M. Jean-Pierre BASTIANINI, Adjoint chargé des ressources humaines, rappelle que depuis plusieurs années, la commune adhère au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction publique des Hautes-Pyrénées afin d'accompagner les agents de la commune dans le processus de liquidation de leurs droits, et d'assurer un conseil à la commune en la matière. M. BASTIANINI précise que le Centre de Gestion propose une convention adaptée et des prestations revues. Désormais, une tarification à l'acte pour l'accompagnement des agents est prévue : 50€ pour l'accompagnement personnalisé d'un agent, et 100€ pour la liquidation de pension.

M. BASTIANINI propose de renouveler l'adhésion de la commune à ce service et par conséquent, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention présentée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction publique des Hautes-Pyrénées,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du Centre de Gestion à l'égard de la commune, et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF,

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

Oui l'exposé de M. l'Adjoint, après en avoir délibéré et par 19 voix pour et 3 abstentions (Mmes BERNAD, CUILHE et DUBARRY),

DECIDE

Article 1^{er} :

D'adhérer au service « Retraite » mis en place par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2025.

Article 3 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent, et notamment à signer la convention prévue à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,
Danièle CORONADO